

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Syndicat Intercommunal de Regroupement
Scolaire de
Béthemont-la-Forêt et Chauvry**

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Pontoise

**PROCES VERBAL DU
COMITE SYNDICAL**

Procès-Verbal n°: P.V - 002 -2014

Du : Mardi 6 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le six mai à 20 heures 30 le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier Dagonet, Président sortant.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Président sortant,

Délégués titulaires de la Commune de Béthemont-la-Forêt :

Mesdames Malvina Boquet et Isabelle Oger et Monsieur Gérard Wagenstrutz,

Délégués titulaires de la Commune de Chauvry :

Madame Sophie Coolsaet et Messieurs Jacques Delaune, Pierre Aussel et Raphaël Barouch

ETAIT ABSENT :

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Déléguées suppléantes de la Commune de Chauvry :

Mesdames Dominique Fransioli-Pisolo et Nadine Lemarié

Mme Stéphanie Grocaut secrétaire du SIREs

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Malvina Boquet

LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES 39

A – Nomination du secrétaire de séance :

Monsieur Didier Dagonet, Président sortant, propose que Madame Malvina Boquet soit secrétaire de séance, étant donné qu'elle est la benjamine de l'assemblée.

Le Conseil Syndical désigne, **à l'unanimité, Madame Malvina Boquet** comme secrétaire de séance.

001 - 2014 – Installation du Comité Syndical :

Monsieur Le Président rappelle que suite au renouvellement des Conseillers Municipaux, il convient d'installer les délégués au sein du comité syndical.

Pour se faire chaque commune a transmis la liste des Conseillers Municipaux qui ont été nommés délégués titulaires ou suppléants pour le SIREs Béthemont-la-Forêt Chauvry.

Pour mémoire le nombre de titulaires est de quatre et de deux suppléants par commune Membre.

Commune de Béthemont-la-Forêt, en séance du Conseil Municipal du 10 avril 2014, ont été désignés :

Délégués Titulaires :	Didier Dagonet Gérard Wagentruz Isabelle Oger Malvina Boquet
Déléguées Suppléantes :	Chantal Delamour Maria Marques Fernandes

Commune de Chauvry, en séance du Conseil Municipal du 4 avril 2014, ont été désignés :

Délégués Titulaires :	Jacques Delaune Sophie Coolsaet Raphaël Barouch Pierre Aussel
Déléguées Suppléantes :	Dominique Fransioli-Pisolo Nadine Lemarié

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve l'installation du Comité Syndical comme énoncé ci-dessus.

002 - 2014 – Election du Président du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt Chauvry :

Monsieur Le Président souligne qu'il convient de nommer le Président du SIREs Béthemont-la-Forêt Chauvry, pour faire suite au renouvellement des Délégués du Comité Syndical.

Il rappelle que ce vote est placé sous la Présidence du Doyen d'âge, Monsieur Gérard Wagentruz.

À qui il cède la parole.

Monsieur Gérard Wagentruz précise que le Comité Syndical doit élire au scrutin secret à la majorité absolue, son Président.

Si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu, (article L2121-21 du CGCT).

Monsieur Gérard Wagentruz demande alors s'il y a des candidats, au poste de Président.

M. Didier Dagonet propose sa candidature.

Monsieur Gérard Wagentruz enregistre la candidature de M. Didier Dagonet et invite les Délégués du Syndicat à passer au vote.

Chaque Délégué dépose son bulletin dans l'urne.

Monsieur Gérard Wagentruz proclame les résultats :

-Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : huit

-Nombre de Délégués présents n'ayant pas pris part au vote : zéro

- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : zéro
- Suffrages exprimés : huit
- Majorité requise : quatre

Monsieur Gérard Wagentrutz précise que M. Didier Dagonet a obtenu huit voix dès le 1er tour du scrutin, il est immédiatement proclamé Président du SIRES Béthemont-la-Forêt Chauvry et installé dans ses fonctions, **à l'unanimité**.

M. Didier Dagonet, prend la présidence et remercie l'assemblée présente.

003 - 2014 – Election du Vice-Président du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt Chauvry :

Monsieur le Président, précise que conformément aux statuts du Syndicat il convient à présent, de désigner un Vice-Président, il demande s'il y a des candidatures.

Mme. Sophie Coolsaet propose sa candidature.

Monsieur Le Président, enregistre la candidature de Mme. Sophie Coolsaet et invite les Délégués du Syndicat à passer au vote.

M. Didier Dagonet, Président, proclame les résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : huit
- Nombre de Délégués présents n'ayant pas pris part au vote : zéro
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : zéro
- Suffrages exprimés : huit
- Majorité requise : quatre

Le Comité Syndical après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Proclame Mme. Sophie Coolsaet, Vice-Président, qui prend ses fonctions immédiatement.

004 - 2014 – Election du Secrétaire du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt Chauvry :

Monsieur le Président, précise que conformément aux statuts du Syndicat il convient à présent, de désigner un secrétaire, il demande s'il y a des candidatures.

Mme. Malvina Boquet propose sa candidature.

Monsieur Le Président, enregistre la candidature de Mme. Malvina Boquet et invite les Délégués du Syndicat à passer au vote.

Monsieur Le Président, proclame les résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : huit
- Nombre de Délégués présents n'ayant pas pris part au vote : zéro
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : zéro
- Suffrages exprimés : huit
- Majorité requise : quatre

Le Comité Syndical après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Proclame Mme. Malvina Boquet, secrétaire, qui prend ses fonctions immédiatement.

005 - 2014 – Election du Trésorier du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt Chauvry :

Monsieur le Président, précise que conformément aux statuts du Syndicat il convient à présent, de désigner un trésorier.

Il rappelle que le Syndicat est composé de quatre personnes élues : le Président, le Vice-Président, le trésorier et le secrétaire.

Il est ainsi logique que les postes soient réparties de façon égale entre les deux communes adhérentes.

Monsieur le Président propose qu'un délégué de Chauvry postule pour le poste de trésorier.

En l'absence de candidat déclaré pour la Commune de Chauvry, Monsieur le Président demande s'il y a un représentant de la Commune de Béthemont-la-Forêt qui souhaite se présenter.

Mme Isabelle Oger propose sa candidature.

Monsieur Le Président, enregistre la candidature de Mme Isabelle Oger et invite les Délégués du Syndicat à passer au vote.

Monsieur Le Président, proclame les résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : huit
- Nombre de Délégués présents n'ayant pas pris part au vote : zéro
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : zéro
- Suffrages exprimés : huit
- Majorité requise : quatre

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité,

Proclame Mme Isabelle Oger, trésorière, qui prend ses fonctions immédiatement.

006 - 2014 – Détermination de l'indemnité de la secrétaire du SIREs Béthemont-la-Forêt Chauvry :

Monsieur Le Président, propose que la personne qui assurera le secrétariat du syndicat perçoive une indemnité compensatrice annuelle d'un montant de 1 200€ brut, au titre de l'activité accessoire qu'elle occupera au sein du SIREs Béthemont-la-Forêt Chauvry.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve le versement d'une indemnité au titre de l'activité accessoire qu'exerce la secrétaire du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt Chauvry, d'un montant annuel brut de 1200€.

007 - 2014 – Désignation de la secrétaire du SIREs Béthemont-la-Forêt Chauvry :

Monsieur Le Président, propose que Mme. Stéphanie Grocaut soit reconduite au poste de secrétaire du SIREs Béthemont-la-Forêt Chauvry

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve la nomination de Mme. Stéphanie Grocaut au poste de secrétaire du SIREs Béthemont-la-Forêt Chauvry.

008 - 2014 – Désignation des Membres de la Commission d'Appel d'Offre du SIREs Béthemont-la-Forêt Chauvry :

Monsieur Le Président, rappelle que le Président est membre de droit, de la commission d'appel d'offres.

Il propose que le comité syndical désigne quatre délégués qui siégeront au sein de la Commission d'Appel d'Offres, soit deux par communes adhérentes, afin de faciliter la gestion des dossiers relatifs aux marchés publics, qui sont peu nombreux, sur ce syndicat.

Par ailleurs il est rappelé que le Président du Syndicat est membre de droit.

Pour la Commune de Chauvry, les candidats sont :

- M. Pierre Aussel,
- M. Jacques Delaune

Pour la Commune de Béthemont-la-Forêt, les candidats sont :

- M. Gérard Wagenrutz,
- Mme. Malvina Boquet

Les membres décident de nommer M. Jacques Delaune Vice-Président de la Commission d'appel d'offres.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve la nomination des délégués ci-dessus au sein de la Commission d'Appel d'offre.

009 - 2014 – Constitution d'une commission de travail sur la réforme des rythmes scolaires et désignation des Membres de cette commission :

Monsieur Le Président, précise qu'afin de faciliter le travail de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, il serait bon d'instaurer une commission de travail sur la réforme des rythmes scolaires.

Il suggère que le Président soit membre de droit.

Il propose que chaque Commune adhérente désigne deux délégués qui siégeront au sein de ladite Commission.

Pour la Commune de Chauvry, les candidats sont :

- Mme. Sophie Coolsaet,
- Mme. Dominique Fransioli-Pisolo

Pour la Commune de Béthemont-la-Forêt, les candidats sont :

- Mme. Malvina Boquet,
- Mme. Isabelle Oger.

Les membres décident de nommer Mme. Sophie Coolsaet Vice-Président de la Commission de travail sur la réforme des rythmes scolaires.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve la création d'une commission de travail sur la réforme des rythmes scolaires et la désignation des Membres de ladite commission, telle qu'elle a été présentée ci-dessus.

010 - 2014 – Constitution d'une commission finance et désignation des Membres de cette commission :

Monsieur Le Président précise qu'afin de faciliter l'exécution budgétaire, il est proposé la constitution d'une commission finance qui sera chargée de préparer les budgets, en fonction des dépenses de fonctionnement qui peuvent être prévues et sont obligatoires pour la bonne gestion du Syndicat.

Il est proposé que le Président soit membre de droit et que chaque Commune adhérente désigne deux délégués qui siégeront au sein de ladite Commission.

Pour la Commune de Chauvry, les candidats sont :

- M. Raphaël Barouch,
- Mme. Nadine Lemarié

Pour la Commune de Béthemont-la-Forêt, les candidats sont :

- M. Gérard Wagenstrutz,
- Mme. Isabelle Oger.

Les membres décident de nommer Mme. Isabelle Oger Vice-Président de la Commission finance.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve la création d'une commission finance et la désignation des Membres de ladite commission, telle qu'elle a été présentée ci-dessus.

011 - 2014 – Adoption d'une motion sur la réforme des rythmes scolaires :

Monsieur Le Président, précise que de nombreuses communes ont rédigé une motion contre la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaire, afin que l'Etat confirme la prise en charge intégrale des frais afférents à la mise en œuvre de cette réforme.

Il est rappelé que la réforme des rythmes scolaires implique :

- vingt-quatre heures de cours par semaine répartis en quatre jours et demi,
- trente-six semaines de cours dans l'année,
- enseignement le mercredi matin,
- cinq heures trente maximum de cours par jour,
- trois heures trente maximum consécutives de cours,
- une heure et demie de pause méridienne minimum,
- obligation pour les collectivités d'accueillir les enfants jusqu'à 16h30, avec un temps d'activités périscolaires (TAP) à leur charge.

Sans compter les prérogatives liées à notre particularité géographique :

- regroupement périscolaire
- obligation d'un transport scolaire, qui entraîne un décalage de l'heure d'accueil le matin dans les écoles du syndicat,
- structure d'accueil impossible dans la salle des fêtes de Chauvry car il manque un sanitaire
- embauche de deux agents par école pour permettre l'organisation des TAP.

Après un large débat avec l'ensemble des Membres, Monsieur Le Président propose qu'une motion soit rédigée et déposée, afin de demander à l'état de prendre intégralement en charge le coût de mise en place de cette réforme des rythmes scolaires :

« **Considérant** que la mise en œuvre de la réforme implique :

- vingt-quatre heures de cours par semaine répartis en quatre jours et demi,
- trente-six semaines de cours dans l'année,
- enseignement le mercredi matin,
- cinq heures trente maximum de cours par jour,
- trois heures trente maximum consécutives de cours,
- une heure et demie de pause méridienne minimum,
- obligation pour les collectivités d'accueillir les enfants jusqu'à 16h30, avec un temps d'activités périscolaires (TAP) à leur charge.

Considérant les prérogatives liées à notre particularité géographique et logistique :

- regroupement périscolaire
- obligation d'un transport scolaire, qui entraîne un décalage de l'heure d'accueil le matin dans les écoles du syndicat,
- structure d'accueil impossible pour l'ensemble des 50 enfants, dans la salle des fêtes de Chauvry, car il n'y a qu'un sanitaire,
- obligation d'embaucher de deux agents par école pour permettre l'organisation des TAP

Considérant l'absence de certitude quant à la pérennité des subventions de l'Etat pour la mise en œuvre de ladite réforme,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à la majorité, une abstention M. Pierre Aussel

Refuse la réforme telle quelle a été approuvée par le gouvernement

Demande que l'Etat prenne intégralement en charge les frais afférents à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. »

Approuve la motion telle qu'elle a été présentée ci-dessus.

B – Information sur la réforme des rythmes scolaires :

Monsieur Le Président précise que nous avons reçu un courrier de la Commune de Frépillon qui nous informe qu'à la rentrée 2014-2015, la Commune de Frépillon réserve aux Communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry, le même nombre de places qu'aujourd'hui, pour accueillir nos enfants au centre de loisir le mercredi.

D'autre part, ils accueilleront les enfants à partir de 11h30 le mercredi.

Les Elus soulignent que pour l'heure nous ne savons pas dans quelles conditions la réforme sera mise en œuvre, ni quels seront les moyens financiers.

Il conviendra certainement de refaire le questionnaire une fois que l'Etat se sera prononcé sur les assouplissements annoncés.

C – Questions diverses :

-Finance du SIREs : M. Raphaël Barouch demande que soit fixées les dates de réunion de la commission finance.

Les dates retenues sont :

- commission finance le mardi 13 mai à 15h30,
- commission finance le mardi 20 mai à 20h30
- Comité Syndical pour le vote du budget primitif 2014, le lundi 26 mai à 20h30.

Les Elus de la Commune de Chauvry posent de nombreuses questions sur l'exécution budgétaire 2013 et demandent des informations complémentaires. Ils soulignent aussi leur difficulté financière pour la participation communale au budget 2014.

Après un débat, Monsieur Didier Dagonet, Président, rappelle qu'à la suite de leur courrier, qui lui ai parvenu au mois de novembre 2013, il a remis le 9 décembre 2013, à M. Delignières ancien Vice-Président du SIREs et Maire de Chauvry, un courrier d'explications sur leurs interrogations, adjoint d'un CD-Rom des pièces afférentes.

Il précise que s'ils souhaitent un complément d'information, ce qui est tout à fait normal, il convient qu'ils fassent leur demande de pièces complémentaires, par courriel ou courrier, afin que la secrétaire du syndicat puisse procéder aux recherches afférentes.

M. Raphaël Barouch demande le grand livre 2013. Cette pièce lui sera envoyée par courriel, le lundi 13 mai en matinée.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR
LA SEANCE EST LEVEE A 22h53**

**Liste des délibérations prises lors de la séance du Conseil Syndical
du 6 mai 2014 :**

Date du Comité :	Numéro :	Objet de la délibération :
6 mai 2014	001-2014	Installation du Comité Syndical
	002-2014	Election du Président du Comité Syndical du SIRES Béthemont-la-Forêt Chauvry
	003-2014	Election du Vice-Président du Comité Syndical du SIRES Béthemont-la-Forêt Chauvry
	004-2014	Election du Secrétaire du Comité Syndical du SIRES Béthemont-la-Forêt Chauvry
	005-2014	Election du Trésorier du Comité Syndical du SIRES Béthemont-la-Forêt Chauvry
	006-2014	Détermination de l'indemnité de la secrétaire du SIRES Béthemont-la-Forêt Chauvry
	007-2014	Désignation de la secrétaire du SIRES Béthemont-la-Forêt Chauvry
	008-2014	Désignation des Membres de la Commission d'Appel d'Offre du SIRES Béthemont-la-Forêt Chauvry
	009-2014	Constitution d'une commission de travail sur la réforme des rythmes scolaires et désignation des Membres de cette commission
	010-2014	Constitution d'une commission finance et désignation des Membres de cette commission
	011-2014	Adoption d'une motion sur la réforme des rythmes scolaires

M. Dagonet Le Président		Mme Sophie Coolsaet La Vice-Présidente	
Mme Malvina Boquet Secrétaire		M. Delaune Délégué Titulaire	
Mme Isabelle Oger Trésorière		M. Raphaël Barouch Délégué Titulaire	
M. Wagentrutz Délégué Titulaire		M. Pierre Aussel Délégué Titulaire	
Mme Chantal Delamour Déléguée suppléante		Mme. Dominique Fransioli-Pisolo Déléguée suppléante	

Mme Maria Marques Fernandes Déléguée suppléante		Mme Nadine Lemarié Déléguée suppléante	
---	--	---	--